

Longueuil, le 28 août 2024

AVIS IMPORTANT

Cher(ère) membre,

Depuis le 8 juin 2017, le *Code des professions* a été modifié et particulièrement en ce qui concerne la tenue de l'assemblée générale annuelle (AGA).

Vous trouverez ci-joint les documents qui doivent vous être fournis 30 jours avant la tenue de l'AGA qui aura lieu cette année le 2 octobre prochain au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe, à savoir :

- Projet d'ordre du jour
- Rémunération des administrateurs élus
- Cotisation 2025-2026
- Prévision budgétaires 2025-2026
- Procès-verbal de l'AGA du 29-09-2023
- Projet de rapport annuel 2023-2024

En ce qui a trait à la cotisation annuelle, et **uniquement pour la cotisation annuelle, vous avez 30 jours** pour me soumettre vos commentaires par courriel à sbrochu@odq.com.

Lors de l'assemblée générale, je présenterai un rapport des commentaires reçus pendant cette période et prendrai ceux des membres présents à l'assemblée.

N'oubliez pas que cette procédure **ne s'applique pas** à l'adoption d'une cotisation spéciale.

La directrice générale et secrétaire,



Sonia Brochu, M.Éd., M.A.P., AdmA.
SB/sg